



R486 : CACES® NACELLE/PEMP - RECYCLAGE

Conduire des nacelles/PEMP en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne possédant un permis CACES® nacelles de catégorie A et/ou B : Plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP) à élévation multidirectionnelle



Participants

Jusqu'à 6 personnes



Intra

Nous consulter



Prérequis

Être titulaire d'un permis CACES® en limite de validité.
Savoir lire et écrire.



Durée

Selon le nombre de catégorie et le niveau des participants



Inter

Dans un centre technique proche de chez vous

Objectifs



Renouveler le permis CACES® conformément à la recommandation CNAMTS R486



Rappeler les règles de conduite concernant les nacelles/ PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel

Programme

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Accidents du travail
Les causes d'incidents et d'accidents
Acteurs de la prévention

RÉGLEMENTATION

Code du travail
Vérifications périodiques

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE DES NACELLES

Les différents types de nacelle : avantages et inconvénients de chaque type
Les caractéristiques principales
Les systèmes de sécurité

LES RÈGLES DE CONDUITE EN SÉCURITÉ

La mise en œuvre
Les différentes consignes de sécurité
Procédures et consignes propres à chaque type de nacelle
La signalisation

VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DE 1ER NIVEAU

PARTIE PRATIQUE

Vérifications de mise en route et des systèmes de sécurité
Prise en main : étude des différentes commandes
Exercices de mise en place du porteur
Stabilisation du porteur
Exercices d'élévation pour atteindre des zones de travail
Utilisation des commandes au sol et de la pompe manuelle
Mise en sécurité de la nacelle

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des nacelles

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, nacelles à jour de la VGP

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite de nacelles

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique
Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un permis CACES®

Périodicité de recyclage

Tous les cinq ans (recommandation CNAMTS)

Support remis aux stagiaires

Un livret de formation est remis à chaque stagiaire

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail ; Reco CNAMTS R486

Les + NEOMIS

- + Méthode pédagogique participative
- + Formateurs qualifiés et expérimentés
- + Plus de 300 centres techniques en France
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction stagiaires
98 % Notre taux de réussite



Notre engagement qualité

